



Procès-verbal approuvé de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec, tenue le vendredi 21 mars à 19h30, au Centre administratif, 2046, chemin St-Louis, Québec (Québec) G1T 1P4.

Présent:	Isabel Béland	Commissaire-parent
	Darlene Brown	Commissaire (par visio-conférence)
	Stephen Burke	Président
	Marie-Claude Doucet	Commissaire (par visio-conférence)
	Debbie Ford-Caron	Commissaire (par visio-conférence)
	Chantal Guay	Commissaire (par visio-conférence)
	Kevin Jack	Commissaire
	Robert Lemelin	Commissaire
	Wyna Marois	Commissioner
	Stephen Nellis	Commissaire-parent
	Esther Paradis	Commissaire
	Jo Rosenhek	Commissaire
	Marielle Stewart	Directrice générale
	Jo-Ann Toulouse	Commissaire (par visio-conférence)
	Marie-Soleil Tremblay	Commissaire
	Edward Vining	Commissaire
	Aline Visser	Commissaire
Absent:	Heather Clibbon-Coté	Commissaire
	Jean Robert	Vice-président
	Robert Vallières	Commissaire
Également Présents :	François Garon	Technicien en informatique
	Marty Patterson	Président du SECQ
	Patti L. Moore	Secrétaire générale
	Stephen Pigeon	Directeur des services de l'enseignement

14-03.01 Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19h33.

14-03.02 Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par D. Ford-Caron, APPUYÉ par J. Rosenhek et RÉSOLU à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante:

Enlever Item 10.d) Plan à court et à long terme - École primaire régionale Riverside et École secondaire régionale Riverside

14-03.03 **Période de questions réservée au public**

Il n'y a eu aucune question.

14-03.04 **Période de questions réservée aux élèves**

Il n'y a eu aucune question.

14-03.05 **Correspondance des élèves**

Il n'y a eu aucune correspondance.

14-03.06 **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 février 2014**

Il est PROPOSÉ par A. Visser, APPUYÉ par C. Guay et RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires tenue le mardi 18 février 2014 tel qu'il a été distribué.

La commissaire D. Ford-Caron s'abstient de voter.

14-03.07 **Affaires découlant des séances précédentes**

Il n'y a aucune affaire découlant des réunions précédentes.

14-03.08 **Rapport du Président**

Le président a fait parvenir un rapport aux commissaires qui fait état des items suivants:

- ACSAQ Réunion du Comité de développement professionnel - 18 février
- ACSAQ Réunion du Comité exécutif - 21 février
- CSCQ Réunion du Comité exécutif - 19 mars
- Festival des arts: Niveau secondaire - 21 mars
- Réunion du Comité de sélection pour le remplacement de la Directrice générale - 21 mars

M. Burke a exprimé sa gratitude au Vice-président, M. Jean Robert de l'avoir remplacé pendant son absence.

14-03.09 **Rapport de la Directrice générale**

La Directrice générale a fait part au conseil des points suivants:

- a) Développement sur le plan stratégique
- b) Nomination d'une direction d'école : École secondaire A.S. Johnson Memorial et École primaire Saint-Patrick
 - Nomination durant la séance ordinaire du 17 janvier 2014: M. Stephen Renaud
- c) Tournoi de basketball 2014 de la CSCQ
- d) Journée rose contre l'intimidation
- e) Négociations à venir de la convention collective

14-03.09

Director General's Report (continué)

- f) Rapport préliminaire sur les inscriptions scolaire - 2014-2015
- g) Réunion des directions d'écoles et centre
 - Retraites (D. Labbé et R. Shea)
 - Reconnaissance des employés cadre et directions d'école ou de centre
- h) Labour Relations Committees
 - i. Employés cadre – directeurs, coordonnateurs, administrateurs
 - ii. Directions d'école ou de centre (26 février – LRC)
 - iii. Enseignants

14-03.10

Affaires nouvelles

- a) Dépôt du Processus de gestion du budget – Secteur jeunes 2014-2015

Attendu qu'en vertu de l'article 96.25 de la Loi sur l'instruction publique, les directrices et les directeurs d'école doivent participer à l'élaboration des politiques et des règlements de la commission scolaire;

Attendu qu'en vertu des articles 78.3 and 193.9 de la Loi sur l'instruction publique, les conseils d'établissement et le comité de parents doivent être consultés sur divers sujets liés à l'organisation des services offerts par la Commission scolaire;

Attendu qu'en vertu de l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique, « la commission scolaire doit rendre publics les objectifs et les principes de la répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire et de ses autres revenus entre ses établissements ainsi que les critères qui ont servi à déterminer les montants alloués »;

Attendu que la Commission scolaire Central Québec établit ces objectifs et ces principes annuellement lors du processus de gestion du budget;

Attendu que le processus de gestion du budget – Secteur jeunes pour l'année scolaire 2014-2015 a été déposé au Conseil des commissaires;

Il est PROPOSÉ par M.-S. Tremblay, APPUYÉ par R. Lemelin et RÉSOLU à l'unanimité, qu'afin de permettre la consultation requise par la Loi sur l'instruction publique, le Conseil des commissaires accepte, en principe, le processus de gestion du budget – Secteur jeunes pour l'année scolaire 2014-2015, étant entendu que le document sera soumis à l'adoption suite à la période de consultation.

b) Dépôt du Processus de gestion du budget - Éducation aux adultes et formation professionnelle 2014-2015

Attendu qu'en vertu de l'article 110.13 de la Loi sur l'instruction publique, les directrices et les directeurs de centres doivent participer à l'élaboration des politiques et des règlements de la commission scolaire;

Attendu qu'en vertu de l'article 110.3 de la Loi sur l'instruction publique, les conseils d'établissement des centres doivent être consultés sur divers sujets liés à l'organisation des services offerts par la Commission scolaire;

Attendu qu'en vertu de l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique, « la commission scolaire doit rendre publics les objectifs et les principes de la répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire et de ses autres revenus entre ses établissements ainsi que les critères qui ont servi à déterminer les montants alloués »;

Attendu que la Commission scolaire Central Québec établit ces objectifs et ces principes annuellement lors du processus de gestion du budget;

Attendu que le processus de gestion du budget - Éducation aux adultes et formation professionnelle pour l'année scolaire 2014-2015 a été déposé au Conseil des commissaires;

Il est PROPOSÉ par R. Lemelin, APPUYÉ par J.-A. Toulouse et RÉSOLU à l'unanimité, qu'afin de permettre la consultation requise par la Loi sur l'instruction publique, le Conseil des Commissaires accepte, en principe, le processus de gestion du budget- Éducation aux adultes et formation professionnelle pour l'année scolaire 2014-2015, étant entendu que le document sera soumis à l'adoption suite à la période de consultation.

c) Convention de prêt avec la Caisse Desjardins de Sillery - Saint-Louis-de-France

ATTENDU QUE la **Commission scolaire Central-Québec** (la « **Commission** ») a accepté le 26 août 2013 une offre de service de la **Caisse Desjardins de Sillery - Saint-Louis-de-France** (l'« **Offre** »);

ATTENDU QUE la Commission désire se prévaloir, dans le cadre des autorisations d'emprunt du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, des modalités de financement de la Caisse centrale Desjardins (la « **Caisse centrale** ») mentionnées dans l'Offre;

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu que :

c) Convention de prêt avec la Caisse Desjardins de Sillery – Saint-Louis-de-France (continué)

1. La Commission soit et elle est, par les présentes, autorisée à emprunter de la Caisse centrale une somme n'excédant pas les limites établies par toute autorisation gouvernementale requise aux termes des lois régissant la Commission, y compris les autorisations d'emprunt émises en sa faveur par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ou toute législation modifiant ou remplaçant celle-ci sous forme d'Acceptations Desjardins émises dans le cadre du programme Acceptations Desjardins, le tout conformément aux termes et conditions d'une convention à intervenir entre la Commission et la Caisse centrale (la « **Convention** »), dont un exemplaire a été soumis à la présente séance.
2. Le projet de convention soumis à la présente séance soit et il est, par les présentes, approuvé avec tels amendements, suppression et ajouts qui, de l'avis des personnes qui signeront la Convention peuvent y être requis, l'approbation de ces personnes étant prouvée de façon concluante par la signature de la Convention de la manière prévue au paragraphe 10 des présentes.
3. Aux fins de constater chacun des tirages effectués auprès de la Caisse centrale, la Commission soit et elle est, par les présentes, dûment autorisée à créer, émettre et vendre des lettres de dépôt régies par la *Loi sur les lettres et billets de dépôt* (Canada), acceptées sans condition par la Caisse centrale et admissibles à la négociation conformément aux Règles du Service de compensation des titres d'emprunt de la Caisse canadienne de dépôt de valeurs, limitée, le tout suivant les termes et conditions prévus à la Convention.
4. La nomination de la Caisse centrale à titre d'agent émetteur des Acceptations Desjardins est par les présentes approuvée de même que la forme et teneur des Acceptations Desjardins telles que prévues à la Convention.
5. Le paiement par la Commission des frais d'estampillage et de tout autre honoraire payable à la Caisse centrale pour chaque tirage d'Acceptations Desjardins est par les présentes approuvé.
6. La signature et la livraison, pour et au nom de la Commission, des Acceptations Desjardins conformément aux dispositions énoncées à la Convention, sont par les présentes approuvées.
7. La Commission mandate et autorise irrévocablement la Caisse centrale à poser tous les gestes nécessaires ou utiles afin que les Acceptations Desjardins émises conformément à la Convention soient admissibles à la négociation conformément aux Règles du Service de compensation des titres d'emprunt de la Caisse canadienne de dépôt de valeurs, limitée, et à signer en son nom et pour son compte tout document nécessaire ou utile afin de donner plein effet à cette négociation.

14-03.10

Affaires nouvelles (continué)

c) Convention de prêt avec la Caisse Desjardins de Sillery – Saint-Louis-de-France (continué)

8. Le directeur général de la Caisse centrale Desjardins et le premier vice-président, Trésorerie Mouvement, ou tout autre dirigeant du Prêteur que ces derniers pourront désigner de temps à autre à cette fin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés et requis, pour et au nom de la Commission, de signer par fac-similé de signature chaque Acceptation Desjardins.

9. La nomination de la Caisse centrale à titre d'agent payeur des Acceptations Desjardins suivant les dispositions prévues à la Convention est, par les présentes, approuvée.

10. Deux des dirigeants suivants, soit le président ou le vice-président et la directrice générale ou le directeur général adjoint, sont par les présentes autorisé à signer, pour et au nom de la Commission, la Convention de même que tout certificat, document et écrit qui peuvent être jugés nécessaires, utiles ou opportun aux fins des présentes, à fournir tous les renseignements nécessaires et à poser tout geste qu'il jugera nécessaire, utile ou opportun afin de donner effet à la présente résolution incluant, sans limiter la généralité de ce qui précède, à transmettre à la Caisse centrale, pour et au nom de la Commission, les instructions requises aux fins de l'émission des Acceptations Desjardins.

Il est PROPOSÉ par R. Lemelin, APPUYÉ par E. Vining et RÉSOLU à l'unanimité, que le Conseil des commissaires accepte la présente résolution.

14-03.11

Rapport des comités

a) Comité exécutif

Une rencontre a eu lieu le 19 mars 2014. Le comité travaille sur différentes questions et devrait avoir une motion à présenter au Conseil des commissaires avant la séance ordinaire du 11 avril.

b) Comité des parents

Une rencontre a eu lieu le 15 mars 2014. Un rapport a été fait par S. Nellis. Le comité a discuté d'un certain nombre de questions, y compris les prochaines élections scolaires et la composition du Conseil des commissaires, en particulier en ce qui concerne le nombre et le rôle des commissaires-parents. Le comité suggère la présence d'un commissaire-parent qui a un enfant ayant des besoins spéciaux.

c) Comité consultative de transport

Il n'y a eu aucune rencontre.

14-03.11**Rapport des comités (continué)**d) Comité de vérification

Il n'y a eu aucune rencontre. Une rencontre est prévue le 2 avril 2014.

e) Comité d'évaluation de la Directrice générale

Il n'y a eu aucune rencontre.

f) Comité des communications

Il n'y a eu aucune rencontre. Il a été noté que le 12 février 2014, le Conseil des commissaires a lancé le Mur de la renommée sur le site Internet de la CSCQ.

g) Comité d'éthique et gouvernance

Il n'y a eu aucune rencontre.

h) Comité des ressources humaines

Il n'y a eu aucune rencontre.

i) Comité ad hoc de planification à court et à long terme

Il n'y a eu aucune rencontre.

14-03.12**Association des commissions scolaires Anglophones du Québec**a) Rapport du conseil d'administration

Il a été noté que l'ACSAQ a récemment perdu son directeur exécutif, David Birnbaum, qui est dans la course à l'élection provinciale (circonscription Darcy-McGee).

b) Rapports des comités

Aucun rapport n'a été fait.

c) Conférence du printemps ACSAQ

La conférence du printemps de l'ACSAQ aura lieu à Québec du 22 au 23 mai au Château Frontenac. Ce sera la dernière réunion de l'équipe qui a travaillé depuis 2007.

14-03.13**Prochaine séance**

La prochaine séance ordinaire du Conseil des commissaires aura lieu le vendredi 11 avril 2014.

14-03.14 **Période de questions**

a) Public:

Aucun public n'était présent.

b) Commissaires

C. Guay a indiqué que le Conseil d'établissement et le Conseil étudiants à l'École secondaire de La Tuque enverront une résolution au Conseil des commissaires démontrant leur désaccord sur la décision de débloquer les médias sociaux dans leur école. Une discussion a eu lieu, il a été noté que plus de ressources sont maintenant disponible sur les réseaux sociaux, les écoles trouvent qu'avec des sites tels que Facebook ça facilite le partage d'information aux parents et ça permet aux enseignants et parents à mieux suivre le cyberintimidation qui pourrait se produire. Il a été noté que le Centre administratif offrira de la formation sur les médias sociaux, le cyberintimidation et la citoyenneté numérique dans la prochaine année scolaire, formation qui sera offerts aux enseignants et aux parents.

E. Vining a déclaré que le plancher du gymnase à l'École secondaire Québec High School était trop glissant lors du Tournoi de basketball 2014 de la CSCQ. L. Després se penchera sur le sujet.

14-03.15 **Session à huis clos session**

Aucune session à huis clos n'a eu lieu.

14.03.16 **Ajournement**

Il est PROPOSÉ par R. Lemelin, APPUYÉ par K. Jack de lever la séance à 20h24.

Patti L. Moore
Secrétaire générale

Stephen Burke
Président

Approuvé le 11 avril 2014.